Formulaire de réservation

CLÉ DE TENNIS - ANNÉE 2022

SAINT-CALIXTE

Grandir au Cœur des Collines

Information du joueur		
Nom:		Prénom:
Adresse:		
Code postal:		Téléphone:
Courriel:		
Signature:		

Dépôt:	50,00 $	Date du paiement:
Comptant:	O	Numéro de clé:
Débit:	O	Date de retour: 30 novembre 2022

Règlementation remise au joueur _____

PROCÉDURE :

Il y a un nombre limité de clés: Premier arrivé; premier servi

Pour obtenir votre clé, vous devez vous présenter au comptoir d'accueil de l'Hôtel-de-Ville durant les heures d'ouverture.

Un dépôt de 50$ est exigé. Il vous sera remboursé au retour de la clé au plus tard le 30 novembre de l'année en cours.

La Municipalité se donne le droit de conserver le 50$ de dépôt si vous ne rapportez pas la clé avant la date ci-dessus mentionnée. *NOTER QU'AUCUN RAPPEL DE LA DATE DE RETOUR NE SERA FAIT.*

À l'entrée du terrain, une affiche est installée avec des recommandations pour le retour au jeu - MERCI de les respecter.

TERRAIN DE TENNIS
Règles d'utilisation

Article 1 | Utilisateur

- Les terrains de tennis ne peuvent être utilisés que par les personnes ayant dûment rempli le formulaire de réservation de clé (disponible à l'Hôtel de Ville);
- Chaque détenteur de clé pourra inviter un joueur non abonné;
- Pour les jeunes de moins de 14 ans, l'utilisation des terrains n'est autorisée que sous la supervision d'un adulte accompagnateur;
- 4 joueurs maximum sont autorisés à utiliser au même moment, un même terrain;
- Les joueurs ayant réservé une clé sont les seuls autorisés à utiliser le matériel nécessaire à la pratique du tennis;
- Un dépôt de 50$ est exigé. Celui-ci sera remboursé à la remise de la clé à la fin de la saison au plus tard le **30 novembre de l'année en cours;** ***Dans un cas de non-respect de cette exigence la Municipalité se donne le droit de conserver le dépôt de 50$;***
- Les terrains de tennis extérieurs sont mis à la disposition des particuliers exclusivement pour la pratique du tennis à titre de loisirs;
- Dans le cas de cours particuliers de tennis rémunérés, une convention doit être signée entre la Municipalité et le chargé de cours.

Article 2 | Horaire

L'utilisation se fera tous les jours de 07h00 à 22h00 selon les créneaux horaires laissés libres sur le calendrier.

Article 3 | Responsabilité

Les utilisateurs seront tenus responsables des dommages causés aux installations. En cas d'accident lié à la pratique sportive, la Municipalité ne saurait être tenue pour responsable.

TERRAIN DE TENNIS
Règles d'utilisation

SAINT-CALIXTE
Grandir au Cœur des Collines

Article 4 | Utilisation

Pour la sauvegarde des terrains de tennis et le bien-être de ses usagers, certaines règles de civismes s'appliquent :

Il est interdit :

- De jeter des détritus
- De fumer
- De consommer des boissons alcoolisées
- De laisser la porte ouverte pendant et après son utilisation
- De provoquer des nuisances (sonores ou verbales)
- De pratiquer tout autre sport sur les terrains (football, planche à roulettes, etc.)
- De se chamailler
- De lancer sa raquette
- De briser le matériel prêté par la Municipalité

Il est exigé :

- De porter une tenue adéquate et adaptée (souliers de sport et chandail obligatoire)

Article 5 | Engagement

Lors de la signature du formulaire de réservation, il est remis au joueur une clé donnant accès aux terrains de tennis. Celle-ci doit être restituée à la fin de l'entente. En cas de détérioration ou de la perte de la clé, le dépôt de 50$ préalablement déboursé lors de l'inscription ne sera pas remboursé.

Article 6 | Sanction

En cas de non-respect du règlement, les contrevenants pourront se voir interdire l'accès temporairement ou de façon définitive aux terrains de tennis.